

Barème de cotisation de membre FSC Suisse pour les associations cantonales de propriétaires forestiers

Surface forestière par canton 2018		
	Surface forestière productive ha	Contribution de CHF 0,02/ha, min. CHF 300.- Montant arrondi à CHF 10.-
Total	1'115'933	
Vaud	94'596	1'890
Valais	90'571	1'810
Genève	2'599	300
Berne	161'453	3'230
Fribourg	42'873	860
Soleure	27'617	550
Neuchâtel	26'651	530
Jura	34'519	690
Bâle-Ville	471	300
Bâle-Campagne	19'992	400
Argovie	46'221	920
Zurich	49'792	1'000
Glaris	18'545	370
Schaffhouse	12'568	300
Appenzell R. ext.	6'861	300
Appenzell R. int.	4'655	300
St. Gall	56'639	1'130
Thurgovie	20'163	400
Grisons	160'006	3'200
Lucerne	40'079	800
Uri	16'984	340
Schwyz	25'532	510
Obwald	15'526	310
Nidwald	7'093	300
Zoug	6'376	300
Tessin	127'551	2'550

Explication de la cotisation pour les organisations de propriétaires forestiers

En 2013, WaldSchweiz, l'association suisse des propriétaires forestiers, a rejoint le FSC. Par la suite, plusieurs propriétaires forestiers cantonaux se sont retirés du FSC. Ils ont estimé qu'ils étaient désormais représentés par WaldSchweiz. Seul le canton d'Argovie et le BWSO sont restés membres. Les frais des associations de propriétaires forestiers étaient basés sur les zones forestières certifiées dans les groupes de certification respectifs. En 2018, sept des huit groupes de certification ont fusionné pour former le nouveau groupe arthurien, ce qui a permis de relâcher les liens avec les associations cantonales de propriétaires forestiers.

Le conseil d'administration du FSC Suisse est d'avis que les associations cantonales de propriétaires forestiers devraient à nouveau être de plus en plus gagnées par le FSC. Un nouveau modèle de redevance est basé sur la superficie forestière par association. Divers représentants de ces associations ont été interrogés. Une fourchette de 300 à 1000 francs suisses de cotisation annuelle a été jugée acceptable pour les petites et moyennes associations.

WaldSchweiz soutient également cette initiative pour avoir à nouveau plus d'associations cantonales de propriétaires forestiers et ainsi une voix plus forte de la forêt dans l'adhésion au FSC Suisse.

Les cotisations annuelles des associations cantonales de propriétaires forestiers s'élèvent à 0,02 CHF par hectare de surface forestière productive, à partir du 18.07.2018, avec un minimum de CHF 300.-.

Source : Office fédéral de la statistique - Statistique forestière suisse (SF)

©BFS - 2018

Statut des données : 18.07.2018

Informations : agrar@bfs.admin.ch